**Contrat de cession de droits d'auteur**

***Document à ajouter à l'envoi de la (ou des) photographie(s)***

**Entre les soussignés :**

Nom et prénom

Adresse

Ci-après désigné « le Cédant»,

OU

Nom et prénom
(père/mère ou représentant légal du participant mineur)

Adresse

Agissant en qualité de titulaire de l’autorité parentale de l’enfant
(nom et prénom)

Ci-après désigné «représentant légal »

**Et :**

La Communauté d’Agglomération du Pays Ajaccien

Espace Alban bât G et H , 18 Rue Antoine Sollacaro, 20000 Ajaccio

Représenté par Monsieur Laurent MARCANGELI, Président

Ci-après désigné « le Cessionnaire ».

**Il a été arrêté et convenu ce qui suit :**

**Article 1 - Objet du présent contrat**

Le Cédant ou son représentant légal cède au Cessionnaire à titre gracieux et non exclusif, les droits d'auteur tels que définis dans le règlement de participation sur les photographies présentées par le participant, dans le cadre du concours photos des paysages et du cadre de vie organisé par la CAPA dans les délais qui seront arrêtés par le Comité de Pilotage :

* concours d’automne
* concours d’hiver
* concours de printemps
* concours d’été

En conséquence, il autorise le Cessionnaire à exploiter les photographies dans les supports de publication de son choix.

**Article 2 - Durée de la cession des droits de propriété intellectuelle à la CAPA**

La présente cession est accordée pour toute la durée de validité des droits de propriété intellectuelle du photographe. Il est rappelé que cette durée de validité s'étend sur une période de 70 ans après son décès.

**Article 3 - Droit applicable et juridiction compétente**

Le présent contrat est assujetti au droit français. Tout litige qui résulterait de son exécution sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la CAPA sauf dispositions d'ordre public contraires.

Signé par anticipation en cas de sélection du concourant:

 le ……………….. en deux exemplaires à …………

|  |  |
| --- | --- |
| Le Cédant ou son représentant légal | Le Cessionnaire |